Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20261106-71_2026RCEC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 20 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie MANZONI.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN, M. Marcel COSQUER, Mme Sandra TOSSER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER M Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC, M. David DU PASQUIER

Absents excusés :
Absent non représenté :
Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Séverine GELIN

Délibération n°71 - 2026 : Projet « Requalification des cours d'école Jean CAËR »

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie scolaire et de l'adaptation de la cour de l'école Jean Caër aux enjeux environnementaux, la commune souhaite réaliser des travaux de revégétalisassions de cet espace.

Cette opération a notamment pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des élèves, de favoriser la présence de végétation, de contribuer à la désimperméabilisassions des sols et de créer un environnement scolaire plus agréable.

À la suite de la consultation organisée pour la réalisation de ces travaux, l'offre de l'entreprise **JO SIMON**, située à lieu-dit St Eloi 29260 Ploudaniel, a été retenue au regard des critères de sélection définis dans les documents de la consultation.

Le montant du marché s'élève à 156 639.54€ HT soit 187 967.45€ TTC

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet **« Requalification des cours d'école Jean CAËR »**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20261106-71_2026RCEC-DE

Article 1 : D'autoriser Madame le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à sa mise en œuvre, sous réserve des compétences et délégations dont elle dispose.

Article 2 : De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de l'exercice concerné, selon les crédits disponibles et les imputations budgétaires appropriées.

Article 3 : De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Résultat du vote :
  - Voix pour : 6
  - Voix contre : 9
  - Abstentions : 0

CONSTATE que la majorité requise n'est pas atteinte ;
REJÈTE le projet de délibération relatif au projet de « Requalification des cours d'école Jean CAËR »

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

La secrétaire de séance
Séverine GELIN

MAIRIE DE BERRIEN
29 (Finistère)

Madame Le Maire
Sylvie MANZONI